



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Évaluation finale

"Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc"

Termes de référence

1. Contexte

Fondée en 1951, l'OIM est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux. Avec 172 Etats membres, 8 autres Etats ayant le statut d'observateur et des bureaux dans plus de 100 pays, l'OIM est dédiée à la promotion de la migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous.

Le Maroc est un pays d'origine et de transit pour les enfants migrants non accompagnés et séparés (ENAS) nationaux et étrangers. Les ENAS représentent 10% de la population totale des migrants en situation irrégulière au Maroc, principalement du Nigéria, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun et âgés de 15 à 16 ans¹. La majorité d'entre eux entrent au Maroc par la ville d'Oujda, à la frontière algérienne. A Oujda, les enfants migrants sont souvent exploités pour la mendicité ou la prostitution par les communautés d'accueil et nombre d'entre eux sont cachés dans des maisons gérées par des chairmen en attendant de migrer en Europe ou d'être transférés dans d'autres villes du royaume quand ils sont pris au piège dans des réseaux de traite d'êtres humains².

En parallèle, les associations travaillant sur le terrain ont constaté la présence de plus en plus importante d'enfants marocains séparés de leur parent, en migration interne et potentiellement en mouvement vers l'Europe³. Les données confirment que l'âge moyen des migrants marocains a généralement diminué et qu'ils souffrent d'un manque de perspectives socio-économiques. En effet, un taux alarmant de décrochage scolaire a été enregistré chez les jeunes marocains (11-14 ans) , qui se retrouvent avec des opportunités professionnelles limitées⁴.

Au Maroc, les ENAS tant marocains que non marocain sont fortement concentrés dans les villes de Nador et de Tanger. Ils vivent dans une extrême vulnérabilité avec un accès limité aux services de base. Les ENAS dans les grandes villes marocaines vivent dans la rue et survivent en mendiant sans aucun soutien familial, ce qui les expose à la traite des enfants et au travail ou à l'exploitation sexuelle⁵.

Le projet « **Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc** », mise en œuvre par l'OIM grâce au financement du Danemark, vise à améliorer l'assistance et la protection des enfants migrants non accompagnés et séparés, nationaux et étrangers, au Maroc. Il tend à soutenir les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le domaine de la protection de l'enfance et de la lutte contre la traite des enfants au Maroc.

¹ Antonia Carrión and Michèle Zirari, *Retour et Intérêt Supérieur de l'enfant : Référencement des mineur-e-s non accompagnée-e-s*, IOM, 2016

² *Évaluation des besoins sur le terrain concernant la traite des êtres humains et les enfants non accompagnés à Oujda et Nador*, OIM Maroc, avril 2017

³ Données collectées pendant le cycle de formation pour les acteurs de la société civile au Maroc, aout-décembre 2017.

⁴ *Collecte de données lors des visites sur le terrain des rapatriés marocains dans le cadre du projet MOTUSE*, OIM Maroc, 2016

⁵ *Évaluation des besoins sur le terrain concernant la traite des êtres humains et les enfants non accompagnés à Oujda et Nador*, OIM Maroc, avril 2017

2. Objectif de l'évaluation finale

Le projet a démarré en janvier 2018 et se terminera en juin 2019. L'objectif principal de cette évaluation est d'évaluer la performance du projet vis-à-vis des résultats attendus dans la matrice de résultat. L'évaluation va également mesurer la performance selon les cinq critères standards de l'OCDE/CAD, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité. Des recommandations sont également attendues et serviront à améliorer la manière de mise en œuvre des activités pour le développement et la mise en œuvre de la phase II du projet. Pour ce faire, il est demandé à l'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs de :

1. Évaluer le progrès du projet par rapport aux résultats attendus ;
2. Évaluer le projet par rapport aux cinq critères standards de l'OCDE/CAD (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité) ;
3. Analyser le processus et le déroulement du projet (plan de travail, budget, mise en œuvre, suivi & évaluation...), identifier les points forts et faibles et donner des recommandations ;
4. Evaluer la qualité et l'efficience des partenariats de mise en œuvre des activités ;
5. Identifier les résultats les plus importants que le projet a pu réaliser à ce jour et identifier des facteurs facilitateurs ;
6. Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises et développer des recommandations pour guider le projet pour l'implémentation de sa deuxième phase
7. Identifier les résultats annexes obtenus dans le cadre du projet mais qui ne faisait pas partie de

3. Etendue du travail et taches spécifiques de l'évaluation

L'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs doit recueillir des informations pertinentes pour déterminer si le projet a sû contribuer à l'amélioration de l'assistance et la protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc.

En utilisant un mélange approprié de méthodes d'évaluation, l'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs chargé de l'évaluation doit :

1. Produire une note méthodologique détaillée comprenant des outils de collecte des données et un plan de travail ;
2. Analyse des rapports, études et autres documents pertinents susceptibles d'améliorer l'évaluation de ce projet ;
3. Entreprendre une collecte de données quantitatives et qualitatives auprès des principales parties prenantes ;
4. Examiner les données et rapports existants de suivi du projet ;
5. Analyser et synthétiser les données quantitatives et qualitatives ;
6. Compiler le rapport dans un format convenu en utilisant pour l'écriture les directives de l'OIM. Le rapport devra être analytique et répondre aux objectifs spécifiques décrits ci-dessus ;
7. Maintenir une communication régulière avec l'équipe projet sur l'avancement de l'évaluation.
8. Organiser une réunion de présentation des résultats de l'évaluation avec l'équipe de l'OIM ;
9. Incorporer les réactions / commentaires de l'OIM et préparer un rapport final.
10. Une fois le rapport final approuvé par l'OIM, prévoir une traduction anglaise.

4. Méthodologie proposée

L'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs devra utiliser une approche méthodologique qui permettra une évaluation transversale examinant les différentes composantes du projet. Des visites de terrain pour recueillir des données primaires auprès des partenaires seront prévues dans les villes d'implémentation du projet (Tanger,

Nador, Oujda et Casablanca). Les principales méthodes de collecte des données peuvent comprendre des entretiens avec l'équipe de l'OIM, les partenaires institutionnels du projet, les partenaires techniques tels que les agences des Nations Unies, les partenaires de mise en œuvre. La collecte de données secondaires devrait comprendre l'analyse des études existantes sur le sujet, des rapports de l'OIM, des données de suivi et d'évaluation entre autres.

L'évaluation doit permettre de répondre aux questions suivantes, en plus des autres questions que l'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs juge pertinentes :

1. Quels progrès ont été réalisés par le projet dans la réalisation des résultats escomptés ? Quels sont les principaux défis qui ont entravé la réalisation des résultats prévus ?
2. Quels sont les composants et les approches du projet les plus efficaces et les moins efficaces ? Est-ce que les recommandations émises lors de l'évaluation à mi-parcours ont été suivies pour atteindre les résultats escomptés ?
3. Dans quelle mesure le programme a-t-il influencé et peut-il influencer l'intégration de la question des ENAS dans les politiques et stratégies aux niveaux national, régional et sectoriel, y compris la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) ?
4. Le projet a-t-il obtenu des résultats (positifs ou négatifs) qui n'étaient pas prévu dans la matrice de résultats ?
5. Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré l'approche genre dans ses interventions ?

5. Calendrier et livrables

La période d'évaluation est prévue de mi-mai à mi-juin 2019 (30 jours consultant)

Livrables

Les livrables attendus sont :

1. Une note méthodologique détaillée expliquant comment l'étude sera entreprise, des outils de collecte des données (grille d'entretien...) ainsi qu'un plan de travail complet.
2. Un rapport de l'évaluation version draft (maximum de 20 pages hors annexe).
3. Un rapport final de l'évaluation incorporant les commentaires de l'OIM (maximum 30 pages basées sur une structure préalablement discutée et convenue avec l'OIM), accompagné d'annexes et de fichiers pertinents, notamment :
 - a. Copies électroniques des fichiers de données qualitatives brutes, y compris des photos et des enregistrements audios, le cas échéant ;
 - b. Outils de collecte des données ;
 - c. Un tableau récapitulatif des réalisations à ce jour par rapport à tous les indicateurs du projet.
4. Un résumé exécutif ainsi que sa traduction en anglais

6. Responsabilités de l'OIM

L'OIM effectuera les tâches suivantes pendant l'évaluation:

1. Fournir les documents et / ou informations pertinent(e)s de l'OIM à l'évaluateur ;
2. Fournir la liste des principales parties prenantes du projet, des partenaires techniques et des partenaires de mise en œuvre ;
3. Présenter l'évaluateur aux principales parties prenantes du projet et lui fournir la documentation nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de la tâche.
4. Fournir des commentaires sur la note méthodologique et le projet de rapport ;
5. Assurer la supervision des activités de l'évaluateur.

7. Qualification et expériences demandée

Les candidats intéressés devront démontrer leur expérience dans les domaines suivants : migration, protection de l'enfance, droit, sciences sociales et méthodes de recherche en évaluation. L'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs doit présenter :

- Une bonne compréhension de l'approche fondée sur les résultats et des connaissances et expériences démontrées du suivi et de l'évaluation ;
- Une expérience confirmée dans l'évaluation de projet notamment dans le domaine du sociale, de l'assistance humanitaire. Une expérience dans la protection de l'enfance est très appréciée ;
- Une bonne compréhension de la migration et de la protection des enfants dans le contexte marocain et de la région ;
- Une bonne compréhension des politiques et cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs aux migrations et à la protection des enfants au Maroc et dans la sous-région ;
- Des compétences et expériences démontrées dans les méthodes de recherche qualitatives et / ou quantitatives ;
- D'excellentes capacités de rédaction en français et en anglais ;
- De solides capacités conceptuelles et analytiques ;
- Des capacités démontrées à livrer des missions de qualité dans des délais serrés ;
- Des capacités à naviguer à travers différentes idées ou perspectives pour parvenir à un jugement indépendant.

8. Procédures de soumission

Les candidats intéressés doivent soumettre leur proposition (technique et financière) ne dépassant pas 15 pages comprenant :

- un CV complet en langue française, comprenant la liste des évaluations de projet précédentes;
- une note de cadrage de l'évaluation clarifiant la méthodologie et l'approche suivies et le plan de travail (chronogramme) ;
- une proposition financière ;
- tout autre document pouvant servir de support à la candidature (liste des publications, rapports, études, etc.).

Les candidats qui démontrent une capacité à fournir un travail de qualité dans des délais et à des coûts raisonnables seront pris en compte.

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse électronique : iomrecrute@iom.int, en indiquant en objet « Evaluation finale ENAS », au plus tard le **dimanche 12 mai 2019 avant minuit**.